

MAREYAGE



Prévention dans l'industrie et l'artisanat du poisson et des produits de la mer

Travail en milieu humide et froid, atmosphère saline, découpe de poissons congelés, manipulation de coquillages coupants... La filière poissons et produits de la mer regroupe des activités semi-artisanales et industrielles. Elle présente des spécificités, sources de risques professionnels supplémentaires. Une attention particulière doit être portée à la prévention des risques liés au froid et aux manutentions manuelles.

L'activité du mareyage est très variée : production de coquillages, pêche et découpe de poissons, transformation, préparation et conditionnement des poissons et fruits de mer (en frais, congelé, surgelé), préparation de plats cuisinés... Le nombre d'accidents survenant dans le secteur est près de 2 fois supérieur à la moyenne de l'ensemble des secteurs d'activités.

Chaque employeur est tenu d'**évaluer les risques** liés au fonctionnement de l'entreprise et à la transformation des produits de la mer. Les mesures de prévention doivent respecter les principes généraux de prévention du Code du travail.

Prévenir les risques liés à l'activité physique

Les TMS constituent près de 90 % des maladies professionnelles reconnues dans les métiers du mareyage. Ces pathologies sont favorisées par :

- la manutention de charges : retournement des sacs d'huîtres ou de moules, déchargement de bateaux, port des caisses,
- les manipulations fines et répétitives qui sollicitent les articulations et tendons du poignet, de la main et de l'épaule : pelage, **filetage** et découpe de poissons, calibrage, nettoyage et ouverture de coquillages...
- les postures de travail contraignantes (debout, tête penchée, torsions, extensions),
- le travail au froid associé à l'usage de couteaux mal affûtés ou les rythmes de travail...

Pour **prévenir les TMS**, il est nécessaire d'agir sur l'ensemble des facteurs de risques, notamment :

- l'aménagement des postes de travail (adaptables en hauteur, postes assis-debout, organisation des stocks...),
- les équipements (aides à la manutention tels que chariots, convoyeurs, hayons élévateurs dans les camions, outils ergonomiques...),
- l'organisation du travail (réflexion sur les rythmes de travail, alternance des tâches pour éviter les gestes répétitifs...).

Réduire les risques de chutes

Les glissades et **chutes de plain-pied** représentent la 2e cause d'accident dans l'industrie des produits de la mer. Le choix et l'entretien de **revêtements de sols antidérapants** sont une priorité. Il convient, en complément, d'agir sur les autres facteurs de chute et de glissades :

- réduire la présence d'eau au sol (douchettes ou jets limitant l'utilisation d'eau, système d'évacuation adapté...),
- éviter la présence de déchets au sol (organisation du poste pour une évacuation des déchets, procédure de nettoyage, bac à déchets...),
- faciliter les déplacements (éviter les dénivellations, les escaliers et l'encombrement des locaux, supprimer les zones sombres et adapter l'éclairage...),
- fournir des chaussures ou bottes antidérapantes et adaptées à l'activité.

Limiter les effets du travail au froid

L'inconfort dû au froid, nécessaire à la conservation des produits, est aggravé par l'humidité et les courants d'air. Le travail au froid représente une gêne pour les salariés, un risque d'accident (engourdissement des doigts, brûlures) et participe à l'apparition de TMS ou de troubles de la circulation.

Exemples de mesures de prévention pour le travail au froid

- Limiter les courants d'air : diffusion homogène d'air à basse vitesse, positionner les postes de travail hors des flux d'air générés par les diffuseurs
- Protéger les opérateurs du froid : vêtements de travail et gants adaptés, tenue de rechange, vestiaires chauffés, installation de tapis d'isolation spécifique
- Équiper les chambres froides de dispositifs de sécurité : ouverture des portes de l'intérieur, alarme sonore et visuelle, dégivrage régulier des sols et systèmes de guidage des portes

Utiliser en sécurité les équipements de travail

C'est une filière où les accidents dus aux machines et aux couteaux sont importants (20 % des accidents du travail). L'atmosphère corrosive (humidité et salinité) est un facteur de risque supplémentaire.

Équipements de travail du mareyage : exemples de mesures de prévention

Machines

- Rédiger un cahier des charges précisant les contraintes (milieu salin, produits congelés...)
- Réduire le bruit : machines peu bruyantes, choix des matériaux limitant le bruit (chocs des coquilles sur l'inox), encoffrement
- Augmenter la fréquence d'entretien et de maintenance des équipements de travail

Outils tranchants

- Protéger des coupures hors utilisation (porte-couteaux...) et lors de l'utilisation (port de tablier et de gants)
- Aménager des rangements dédiés (vitrine fermée pour couteaux...)
- Former à l'affûtage et l'affilage

L'implantation des équipements doit permettre aux opérateurs de se mouvoir aisément. Les machines les plus dangereuses (**scies à ruban** notamment) doivent être placées dans des zones sans passage.